

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 62/2021 du 22 novembre 2021**

**OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE ART CAMP POUR LA MAINTENANCE DE L'INSTALLATION DES CLOCHES/HORLOGE (lot 1) ET LA VERIFICATION DE L'INSTALLATION CONTRE LA FOUDRE (lot 2) A L'EGLISE ST PIERRE ET ST PAUL**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu les propositions d'ART CAMP du 22 septembre 2021,

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis en date du 28 septembre 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu des marchés de prestations de services avec ART CAMP pour :

- la maintenance de l'installation des cloches et de l'horloge (lot 1)
- la vérification de l'installation contre la foudre (lot 2)

A l'église St Pierre et St Paul.

**Article 2** : Les contrats prendront effet à compter du 22 novembre 2021 pour une durée d'un an et seront reconductibles de manière expresse trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre années.

**Article 3** : les coûts sont fixés comme suit :

- Lot 1 : 202 euros 50 HT/an
- Lot 2 : 87 euros 50 HT/an

Fait à Mohon le 22 novembre 2021

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

